

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

- afférents au conseil municipal : 15
- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 15

Séance du 29 juin 2020

L'an deux mille vingt

Et le vingt-neuf juin à 21 heures

Date de la convocation : 22/06/2020

Date d'affichage :

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Foyer Magali à Montlaur, sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.

Etaient présents : ALINAT Myriam, BERNAT Laurent, CASTAN Yves, COVINHES Fabien, DECUP-CAUMES Marie-Claude, DELMAS Marie, GUIRAUD Vivien, LAFFOND Bernard, RAMONDENC Viviane, RASCOL Alain, RICARD Nathalie, RIVEMALE Patrick, ROUSSET Jean-François, VALAT Karine, WALIGORSKI Marie-Lou

Secrétaire de séance : RAMONDENC Viviane

Objet de la délibération n° 41-2020

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 – Budget service assainissement

Le conseil municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2019
Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 24 607.78 euros

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

Résultat de fonctionnement

- A -Résultat de l'exercice : + 24 607.78 euros
- B -Résultats antérieurs reportés : + 9 091.68 euros
- C -Résultat à affecter : + 33 699.46 euros

- D-Solde d'exécution d'investissement : + 14 111.80 euros
- E- Solde des restes à réaliser
D'investissement : - 31 056.00 euros
- F- Besoin De Financement : 16 944.20 euros

- **AFFECTATION = C + 33 699.46 euros**

- ✓ En réserves, compte R 1068 en investissement, la somme de 16 944.20 euros
- ✓ Report en section d'exploitation R 002, la somme de 16 755.26 €

Vote des conseillers municipaux :

Exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

*Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Suivent au registre les signatures des membres présents,
Pour copie conforme.*

Le Maire,
Patrick RIVEMALE

